

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2026 à 20 heures 15

Date de la Convocation : 20 février 2026

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET - M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - Mme LINCKER - M. VIVET - Mme JAULNEAU - Mme AVISSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. LEGRAND – M. DAMAS (Pouvoir à M. HUGON)

ETAIENT ABSENTES : Mme DAIN - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **COMMUNE** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Vote du Budget Primitif 2026 - Subvention aux associations - Subvention au CCAS - Subvention au budget Transport Scolaire – Subvention au budget Maison de Santé - Subvention au budget lotissement La Prairie 2^{ème} tranche - Avance remboursable au budget lotissement « Sainte-Hélène ».
- **CAMPING MUNICIPAL** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 – Affectation du résultat - Vote du Budget Primitif 2026.
- **MAISON DE SANTE** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Affectation du résultat - Vote du Budget Primitif 2026.
- **LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Vote du Budget Primitif 2026.
- **LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Vote du Budget Primitif 2026.
- **TRANSPORT SCOLAIRE** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Vote du Budget Primitif 2026.
- **PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET** : Approbation du compte de gestion 2025 - Vote du compte administratif 2025 - Vote du Budget Primitif 2026.
- **LOTISSEMENT SAINTE-HELENE** : Vote du Budget Primitif 2026
- **DEVIS MIP – EXTINCTEURS ET PLAN D'EVACUATION GYMNASE**
- **GROUPE ELECTROGENE – SERVICE TECHNIQUE**
- **CONTRAT D'ABONNEMENT TRANSMISSION DE DONNEES - LUMIPLAN**

- BONS D'ACHATS – CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES
- SIGNATURE CONVENTION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE - ENEDIS
- QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

	OBJET	MONTANT TTC
DUPLIK	FOURNITURES DE BUREAU	432,42 €
LOXAM	LOCATION CAMION BENNE DU 9 MARS AU 20 MARS 2026	1 352,96 € Le tarif inclut 100km/jour, au delà 0,40 €/km
GARDEN EQUIPEMENT	MATERIEL POUR TONDEUSE GRILLO	614,14 €
HENRI JULIEN	ETIQUETTES, POT ECHANTILLON, PETITES FOURNITURES POUR RESTAURANT SCOLAIRE	107,76 €
ADIS	PRODUITS ENTRETIEN CAMPING	346,57 €
HYG'UP	PRODUITS ENTRETIEN COMMUNE ET MAISON DE SANTE	Maison de santé : 41,89 € Commune : 233,58 €
SARL BALDER	DRAPEAUX	388,80 €
	Bons pour la commune + transport scolaire	Commune : 2 949,22 € TTC Transport Scolaire : 210,06 €
LD VEGETAL ROBICHON	FLEURS PRINTEMPS	658,65 €
ADIS	PRODUITS ENTRETIEN COMMUNE (gite, école, cantine, salles, médiathèque), MAISON DE SANTE, CAR	Maison de santé : 73,82 € Car communal : 172,37 € Commune : 1 557,07 €

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		482 327,31	82 780,75		82 780,75	482 327,31
Opérations de l'exercice	1 094 152,35	1 599 361,95	2 411 184,47	1 857 195,26	3 505 336,82	3 456 557,21
TOTAUX	1 094 152,35	2 081 689,26	2 493 965,22	1 857 195,26	3 588 117,57	3 938 884,52
Résultats de clôture		987 536,91	636 769,96		636 769,96	987 536,91
Restes à réaliser			124 792,93	1 001 230,00	124 792,93	1 001 230,00
TOTAUX CUMULES		987 536,91	761 562,89	1 001 230,00	761 562,89	1 988 766,91
RESULTATS DEFINITIFS		987 536,91	1 300 676,05			1 227 204,02

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

3- BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 575 964,00 €	1 588 427,09 €
RESULTAT REPORTE	0 €	987 536,91 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 575 964,00 €</u>	<u>2 575 964,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	124 792,93 €	1 001 230,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 237 459,11 €	1 997 792,00 €
RESULTAT REPORTE	636 769,96 €	- €
<u>TOTAL</u>	<u>2 999 022,00 €</u>	<u>2 999 022,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 de la commune.

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose le versement de subventions aux associations qui fourniront les documents demandés par courrier.

Lors du vote des subventions, les élus concernés se sont retirés.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les subventions accordées aux différentes associations
- Accepte le versement des subventions aux associations aux conditions énoncées.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Article 65748

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS LA BAZOCHE	-
LES CARPES DOREES	504,00 €
COMITÉ DES FETES	3 200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00 €
L'AVENIR SPORTIF	456,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE CONTRE LE CANCER	80,00 €
SOCIÉTÉ L'ÉCLAIR	-
ASSOC.LOCALE AIDE FAMILIALE RURALE	-
F.N.A.C.A. AUTHON	-
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	30,00 €
AMICALE DES POMPIERS	152,00 €
SERVICE D'AIDE A DOMICILE SCHWEITZER	-
CLUB DE L'AMITIE BAZOCHIENNE (Club du 3ème Age)	264,00 €
LA MAISON DU TOURISME DES 3 RIVIERES ET DU PERCHE	-
LA CLIQUE CHAPELLE/LA BAZOCHE	440,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	7 350,00 €
CLUB DE TENNIS	272,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	152,00 €
CYCLOS DU PERCHE GOUET	272,00 €
SYNDICAT DU CHEVAL PERCHERON	532,00 €
COMICE AGRICOLE	232,00 €
GROUPEMENT CLUB 3ème AGE AUTHON BROU	128,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT	-
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BAZOCHE-GOUET	304,00 €
ATELIER CREATIF	232,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZOCHE GOUET (A.G.V.B.G.)	232,00 €
ASSOCIATION INITIATIVE CULTURE ET LOISIRS	232,00 €
LA BOULE BAZOCHIENNE	272,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE PIERRE BROSSOLLETTE	-
ASSOCIATION DES ATTELAGES D'EURE-ET-LOIR	-
AUX PETITS PERCHERONS ROUGES	120,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	120,00 €
ASSOCIATION BAZOCHE INFORMATIQUE	200,00 €
ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES	80,00 €
LES AIGUILLES MAGIQUES	120,00 €
Y EN A UNE	80,00 €
ASSOCIATION FESTIGAULT	-
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)	-
AFDAR	120,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECO-MUSEE DU GRAND-MOULIN DE LA BAZOCHE-GOUET	120,00 €
TOTAL ARTICLE 65748	16 356,00 €

5- SUBVENTION - CCAS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du CCAS d'un montant de 1 449,00 €.

Budget commune 2026		Budget CCAS 2026	
Art 657363	1 449,00 €	Art 757361	1 449,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention au budget du CCAS.

6- SUBVENTION – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget annexe « Transport Scolaire » d'un montant de 17 270,00 €.

Budget commune 2026		Budget annexe Transport scolaire 2026	
Art 65736211	17 270,00 €	Art 757361	17 270,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget annexe « Transport Scolaire ».

7- SUBVENTION – MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget annexe « Maison de Santé » d'un montant de 13 015,00 €.

Budget commune 2026		Budget annexe Maison de Santé 2026	
Art 65736211	13 015,00 €	Art 757361	13 015,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget annexe « Maison de Santé ».

8- SUBVENTION – LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget annexe « Lotissement La Prairie 2^{ème} tranche » d'un montant de 1 912,00 €.

Budget commune 2026		Budget annexe Lotissement La Prairie 2^{ème} tranche 2026	
Art 65736211	1 912,00 €	Art 757361	1 912,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget annexe « Lotissement La Prairie 2^{ème} tranche ».

9- AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET LOTISSEMENT « SAINTE-HÉLÈNE »

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales

Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions l'opération d'aménagement du lotissement portée dans le budget annexe « lotissement Sainte-Hélène »

Monsieur Le Maire propose d'accorder une avance de 43 000,00 € du budget principal au budget annexe « lotissement Sainte-Hélène ».

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'une avance remboursable de 43 000,00 € du budget principal au budget annexe « lotissement Sainte-Hélène. Le montant de l'avance sera porté au débit du compte 27638 du budget principal et au crédit du compte 168741 du budget annexe.
- Décide que cette avance sera remboursée au budget principal de manière progressive en fonction du niveau de commercialisation des terrains aménagés, des versements de participations provenant des tiers ou des versements de subventions d'équilibre.

10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CAMPING

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR LE CAMPING MUNICIPAL						
Résultats reportés		5 831,79			-	5 831,79
Opérations de l'exercice	14 046,27	16 289,52	1 458,05	-	15 504,32	16 289,52
TOTAUX	14 046,27	22 121,31	1 458,05	-	15 504,32	22 121,31
Résultats de clôture		8 075,04	1 458,05		1 458,05	8 075,04
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		8 075,04	1 458,05	-	1 458,05	8 075,04
RESULTATS DEFINITIFS		8 075,04	1 458,05			6 616,99

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

12- AFFECTATION DU RESULTAT – CAMPING.

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2025. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⇒ Dépenses de l'exercice	1 458,05 €
⇒ Recettes de l'exercice	0,00 €
SOLDE	= 1 458,05 € → Besoin de financement

Il n'y a pas de reste à réaliser.

A la section de fonctionnement

⇒ Recettes de l'exercice		16 ,289,52 €
	+	
⇒ Excédent de fonctionnement reporté (Solde du compte administratif 2024)		5 831,79 €

	=	22 121,31 €
	-	
⇒ Dépenses de l'exercice		14 046,27 €

	=	8 075,04 € → Excédent à affecter

Une partie du résultat de fonctionnement de 8 075,04 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 1 458,05 €.

L'autre partie du résultat (6 616,99 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2025 de la façon suivante :

❖ Recettes d'investissement

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 458,05 €

❖ Recettes de fonctionnement

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » : 6 616,99 €.

❖ Dépenses d'investissement

Ligne budgétaire D001 – « Solde d'exécution négatif reporté » : 1 458,05 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

13- BUDGET PRIMITIF 2026 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	19 267,00 €	12 650,01 €
RESULTAT REPORTE	0 €	6 616,99 €
<u>TOTAL</u>	<u>19 267,00 €</u>	<u>19 267,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	2 026,00 €	3 484,05 €
RESULTAT REPORTE	1 458,05 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>3 484,05 €</u>	<u>3 484,05 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du camping municipal.

14- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE SANTE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MAISON DE SANTE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LA MAISON DE SANTE COMMUNALE

Résultats reportés	21 144,43	6 545,50	-	6 545,50	21 144,43
Opérations de l'exercice	41 846,70	33 467,30	7 504,67	7 577,00	41 044,30
TOTAUX	41 846,70	54 611,73	14 050,17	7 577,00	62 188,73
Résultats de clôture		12 765,03	6 473,17	6 473,17	12 765,03
Restes à réaliser			1 513,00	1 513,00	-
TOTAUX CUMULES		12 765,03	7 986,17	-	12 765,03
RESULTATS DEFINITIFS		12 765,03	7 986,17		4 778,86

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

16- AFFECTATION DU RESULTAT MAISON DE SANTE

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2025. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⇒ Dépenses de 2025	7 504,67 €
	+
⇒ Déficit de 2024 reporté	6 545,50 €

	14 050,17 €

⇒ Dépenses de 2025	14 050,17 €
	-
⇒ Recettes de 2025	7 577,00 €

	= - 6 473,17 € → Besoin de financement

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 513,00 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 6 473,17 € + 1 513,00 € = 7 986,17 €.

A la section de fonctionnement

⇒ Recettes de 2025	33 467,30 €
	+
⇒ Excédent de fonctionnement 2024 reporté	21 144,43 €

	= 54 611,73 €

⇒ Recettes de 2025	54 611,73 €
	-
⇒ Dépenses de 2025	41 846,70 €

	= 12 765,03 € → Montant à affecter

Une partie du résultat de fonctionnement de 12 765,03 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 7 986,17 €.

L'autre partie du résultat (4 778,86 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2025 de la façon suivante :

↳ Article 1068 « affectation de résultat » : 7 986,17 €

↳ Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » : 4 778,86 € (section de fonctionnement)

↳ Ligne budgétaire D001 – « Solde d'exécution négatif reporté » : 6 473,17 € (section d'investissement)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

17- BUDGET PRIMITIF 2026 – MAISON DE SANTÉ COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 de la Maison de Santé Communale qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	51 434,00 €	46 655,14 €
RESULTAT REPORTE	0 €	4 778,86 €
<u>TOTAL</u>	<u>51 434,00 €</u>	<u>51 434,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
REPORTS	1 513,00 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	12 714,00 €	20 700,17 €
RESULTAT REPORTE	6 473,17 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>20 700,17 €</u>	<u>20 700,17 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 de la Maison de Santé Communale.

18- APPROBATION COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19- COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 1^{ère} TRANCHE

Résultats reportés				1 049,92		1 049,92
Opérations de l'exercice	162 231,27	162 231,27	162 231,27	162 231,27	324 462,54	324 462,54
TOTAUX	162 231,27	162 231,27	162 231,27	163 281,19	324 462,54	325 512,46
Résultats de clôture				1 049,92		1 049,92
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	-			1 049,92		1 049,92
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	1 049,92	-	1 049,92

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

20- BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 311,19 €	163 311,19 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 311,19 €</u>	<u>163 311,19 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 291,19 €	162 241,27 €
RESULTAT REPORTE	0 €	1 049,92 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 291,19 €</u>	<u>163 291,19 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche.

21- APPROBATION COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22- COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 2^{ème} TRANCHE

Résultats reportés				-		-
Opérations de l'exercice	33 007,69	33 007,69	33 007,69	33 007,69	66 015,38	66 015,38
TOTAUX	33 007,69	33 007,69	33 007,69	33 007,69	66 015,38	66 015,38
Résultats de clôture				-		-
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	-			-		-
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	-	-	-

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°).....

23- BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	36 817,00 €	36 817,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>36 817,00 €</u>	<u>36 817,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	36 797,00 €	36 797,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>36 797,00 €</u>	<u>36 797,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche.

24- APPROBATION COMPTE DE GESTION TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

25- COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS

COMPTE ANNEXE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Résultats reportés					-	-
Opérations de l'exercice	43 146,75	43 146,75			43 146,75	43 146,75
TOTAUX	43 146,75	43 146,75			43 146,75	43 146,75
Résultats de clôture						-
Restes à réaliser						-
RESULTATS DEFINITIFS						-

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

26- BUDGET PRIMITIF 2026 – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du Transport Scolaire qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	51 460,00 €	51 460,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	
<u>TOTAL</u>	<u>51 460,00 €</u>	<u>51 460,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	Néant	Néant
<u>TOTAL</u>	<u>Néant</u>	<u>Néant</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du Transport Scolaire.

27- COMPTE DE GESTION PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

28- COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS

COMPTE ANNEXE POUR PHOTOVOLTAIQUE LA BAZOCHE GOUET

Résultats reportés		0,57		57 057,78		57 058,35
Opérations de l'exercice	-	0,20	182 852,11	127 830,00	182 852,11	127 830,20
TOTAUX	-	0,77	182 852,11	184 887,78	182 852,11	184 888,55
Résultats de clôture		0,77		2 035,67	-	2 036,44
Restes à réaliser			1 432,75		1 432,75	-
TOTAUX CUMULES		0,77		2 035,67	1 432,75	2 036,44
RESULTATS DEFINITIFS		0,77		2 035,67		603,69

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

29- BUDGET PRIMITIF 2026 – PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	13 240,00 €	13 239,23 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0,77 €
<u>TOTAL</u>	<u>13 240,00 €</u>	<u>13 240,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	1 432,75 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	8 522,92 €	7 920,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	2 035,67 €
<u>TOTAL</u>	<u>9 955,67 €</u>	<u>9 955,67 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet.

30- BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « SAINTE-HÉLÈNE »

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du Lotissement « Sainte-Hélène » qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	43 030 00 €	43 030 00 € 0 €
RESULTAT REPORTE	0 €	
<u>TOTAL</u>	<u>43 030,00 €</u>	<u>43 030,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	43 010,00 €	43 010,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>43 010,00 €</u>	<u>43 010,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du Lotissement « Sainte-Hélène ».

31- DEVIS MIP - EXTINCTEURS ET PLAN D'EVACUATION – GYMNASSE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société MIP concernant l'acquisition et l'installation d'extincteurs au gymnase ainsi qu'à la conception du plan d'évacuation et à la fourniture d'équipements.

Le coût total s'élève à 1 024,52 € HT soit 1 229,42 € TTC.

À l'unanimité le Conseil Municipal :

- ↳ Accepte l'acquisition et l'installation d'extincteurs au gymnase ainsi qu'à la conception du plan d'évacuation et à la fourniture d'équipements.
- ↳ Accepte le devis d'un montant de 1 024,52 € HT soit 1 229,42 € TTC,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et à signer tous les documents relatifs.

32- ACHAT GROUPE ELECTROGENE – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Perche matériaux concernant l'achat d'un groupe électrogène pour le service technique.

Le coût total s'élève à 709,27 € HT soit 851,12 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ Accepte l'achat d'un groupe électrogène pour le service technique
- ⇒ Accepte le devis d'un montant de 709,27 € HT soit 851,12 € TTC
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et à signer tous les documents relatifs

33- ABONNEMENT TRANSMISSION DES DONNÉES – PANNEAU LUMINEUX

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Lumiplan concernant l'abonnement de transmission de données comprenant :

- ➔ La mise à disposition d'une puce de transmission de données
- ➔ La totalité des consommations pour les mises à jour des messages
- ➔ Les tests réalisés à distance par les services techniques en cas de dysfonctionnement
- ➔ Le remplacement de la puce en cas de nécessité

Le coût annuel s'élève à 180,00 € HT soit 216,00€ TTC. L'abonnement est valable pour une période fixe de 4 ans, débutant le 14 janvier 2027.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ Accepte l'abonnement de transmission de données de la société Lumiplan pour une durée de 4 ans fermes à compter du 14 janvier 2027
- ⇒ Accepte le devis d'un montant de 180,00 € HT soit 216,00€ TTC
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et à signer tous les documents relatifs

34- BONS D'ACHATS – CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES

Comme les années précédentes Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des bons d'achats de plantes, fleurs, graines de fleurs et bulbes de fleurs pour récompenser les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries.

Ces récompenses seront à prendre chez les commerçants de LA BAZOCHE-GOUET, et chez les commerçants qui s'installent sur le marché hebdomadaire.

La remise des prix pour les lauréats de l'année 2025 aura lieu le 14 juillet 2026.

La date limite de validité des bons d'achat sera fixée au 15 novembre 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'offrir des bons d'achats pour récompenser les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries,
- Accepte de régler les factures correspondantes à ces différents bons,
- Fixe la valeur des bons, leur nombre, et le montant total de la dépense de la façon suivante :

VALEURS	60,00 €	40,00 €	35,00 €	30,00 €	25,00 €	20,00 €	15,00 €	
Nombre	01	02	01	01	01	03	01	10
TOTAL	60,00 €	80,00 €	35,00 €	30,00 €	25,00 €	60,00 €	15,00 €	305,00 €

35- CONVENTION ENEDIS AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de signer une convention d'autoconsommation collective patrimoniale avec Enedis concernant les panneaux photovoltaïques au gymnase.

Pour information, la mise en service des panneaux photovoltaïques a été faite pour le 19 mars.

À l'unanimité, Le Conseil municipal :

- ⇒ Accepte la convention d'autoconsommation collective patrimoniale avec Enedis concernant les panneaux photovoltaïques au gymnase
- ⇒ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs

36- QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de Séance



Gérard LEGRET

Le Maire



Jean-Paul BOUDET